

AR Prefecture

024-212402564-20250325-CDELIB2025_33-DE
Reçu le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 03

Votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, DUBOIS Patrick, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, Stéphane BROS, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : DUTILLEUL Jean-Marc (pouvoir à Patrick DUBOIS), LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), MARQUES Patrick (pouvoir à Oumel ALLEGRE).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia, LEGLAT Isabelle.

Victor VINCKE a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/33 Acquisition d'un véhicule 9 places affecté au DIAPASON – demande de subventions

Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Rapporteur présente l'achat d'un véhicule 9 places pour le centre social médiathèque le Diapason afin de pouvoir transporter les habitants/usagers ayant des difficultés de déplacement. Il sera équipé d'éléments techniques permettant le transport de tous les publics.

L'acquisition d'un minibus représente une solution concrète et efficace à la problématique de la mobilité qui est vécue par une partie de la population comme un frein à la sociabilisation.

Cet outil va contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants grâce au développement des actions de proximité. Il constitue un levier essentiel pour leur inclusion et leur épanouissement social.

Ce véhicule permettra de :

- Favoriser la mobilité des bénéficiaires et notamment le groupe des PASI (personnes âgées en situation d'isolement).
- Faciliter l'accès aux services et activités (ateliers du Diapason, sorties culturelles, loisirs, courses...).
- Lutter contre l'isolement social en proposant des déplacements collectifs sécurisés.

Il sera affecté au Diapason qui joue un rôle clé dans le développement du lien social dans la commune.

AR Prefecture

024-212402564-20250325-CDELIB2025_33-DE

Reçu le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025

La Commune étant engagée dans une politique de transition écologique active, elle fait le choix de privilégier un véhicule « propre » d'un montant de 38 130,50 €HT.

La Commune de Marsac-sur-l'Isle peut demander une subvention auprès de la CAF de la Dordogne pour l'achat de ce véhicule qui participe à hauteur de 40% de l'investissement plafonné à 10 000 €.

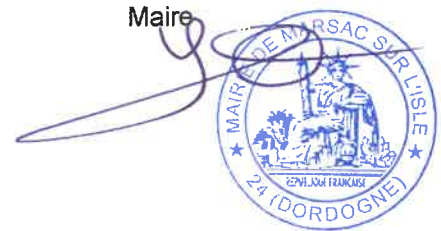
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE DE :

- **APPROUVER le principe d'acquisition d'un véhicule « propre » 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite ;**
- **SOLLICITER une aide de la CAF de la Dordogne au titre de sa politique d'action sociale pour le financement de cet outil à hauteur de 10 000 € ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande ;**
- **PREVOIR le financement de cet achat.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr